

Conseil Municipal du 30 janvier 2023

à 18h00

N°ordre 26  
N° identifiant 2022-0338

**Titre** Cession de l'immeuble situé 49 rue de la Cathédrale à Poitiers au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

Rapporteur(s) Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT  
Date de la convocation 24/01/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Vincent GATEL

**PJ.**  
Plan de situation  
Avis des Domaines

Membres en exercice 53  
Quorum 27

Présents	40	Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b> M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD <b>Adjoints</b> M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b>
----------	----	--

Absents	3	M. Kentin PLINGUET <b>Adjoint</b> M. Alain CLAEYS - M. Didier LONGUEVILLE <b>Conseillers municipaux</b>
---------	---	--

Mandats	10	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Louis FOURCAUD	M. Robert ROCHAUD
		M. Bouziane FOURKA	M. Aurélien BOURDIER
		M. Laurent LUCAUD	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	M. Vincent GATEL
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Clémence POURROY	M. Charles REVERCHON-BILLOT
		Mme Lisa BELLUCO	M. Didier DARGÈRE
M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Julie FONTAINE		

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 29.</p> <p>Retour de Mme Monique HERNANDEZ.</p> <p>Ne prennent pas part au vote les membres du Conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires (Crous) désignés par la ville de Poitiers, MM. Didier LONGUEVILLE et Kentin PLINGUET. Du fait des textes, MM. Didier LONGUEVILLE et Kentin PLINGUET ne sont pas considérés comme étant des membres en exercice pour cette délibération. Ce nombre de membres en exercice est ainsi abaissé à 51, et le quorum qui est atteint est de 26.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Urbanisme - Habitat - Foncier
------------------	--

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) occupe depuis de nombreuses années l'immeuble situé 49 rue de la Cathédrale à Poitiers en tant que résidence étudiante. Ce bien fait également l'objet d'une convention avec l'association Poitiers jeunes qui occupe environ 190 m<sup>2</sup> depuis 2016 (ancien logement de fonction du Directeur du site).

Les contraintes de mise aux normes du bâtiment et la réhabilitation des logements étudiants impliquent des travaux d'envergure (modernisation du chauffage, désamiantage, réfections de toiture, ...) chiffrés, par le Crous, à environ 4 millions d'euros.

Ainsi, compte tenu de l'investissement nécessaire, le Crous s'est rapproché de la ville de Poitiers pour se porter acquéreur de l'ensemble immobilier représentant une surface globale de 1 600 m<sup>2</sup> bâti.

L'avis des Domaines sollicité est joint à la présente délibération.

Le Crous, après discussion, a proposé à la Ville un achat à hauteur de 500 000 € en s'engageant à maintenir dans les lieux l'association Poitiers jeunes, aux conditions antérieures, dans des locaux eux aussi réhabilités.

Le Crous a d'ailleurs proposé de reloger temporairement l'association durant la période de travaux aujourd'hui estimée à deux années.

La Ville envisage de répondre favorablement à cette offre qui permet la mise en œuvre de la réhabilitation totale de l'immeuble, et des travaux d'envergure tout en pérennisant les logements étudiants dans ce site en les améliorant. Cela donne également la possibilité à l'association Poitiers jeunes de se maintenir dans ce lieu dont le Crous accepte l'occupation dans une partie de l'immeuble.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- de donner votre accord quant à la réalisation de cette cession aux conditions sus indiquées
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer la recette correspondante, soit 500 000 €, à l'article 775 du budget Principal.

POUR	50		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Vincent GATEL



<b>RESULTAT DU VOTE</b>	Adopté
-------------------------	--------

Affichée le	6 février 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	6 février 2023
-------------	----------------	---	----------------

Date de réception en préfecture	6 février 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230130-169724-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	3.2	Alienations	